

Projet présenté par les députés :

M^{me} et MM. Eric Stauffer, Roger Golay, Henry Rappaz, Sébastien Brunny, Claude Marcet, Sandra Borgeaud, Thierry Cerutti, Claude Jeanneret, Olivier Sauty et Maurice Claret

Date de dépôt : 17 février 2009

Projet de loi modifiant la loi sur l'instruction publique (C 1 10)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Article 1 Modifications

La loi sur l'instruction publique, du 6 novembre 1940, est modifiée comme suit :

Art. 4, lettre g (nouvelle)

- g) d'intégrer les élèves non francophones en les plaçant dans des classes spécialisées ou dans d'autres structures, leurs permettant d'acquérir le niveau de français requis et, dans tous les cas, de ne pas intégrer plus d'un élève ne maîtrisant pas le français par classe ordinaire.

Art. 4A Intégration scolaire des non francophones (nouveau, les Art. 4A à 4C devenant les Art. 4B à 4D)

¹ Au sens de l'article 4, l'instruction publique pourvoit à l'intégration des enfants non francophones par la mise à niveau de leur connaissance de la langue française.

² L'intégration est principalement réalisée par l'apprentissage intensif de la langue française parlée et écrite, en classes spécialisées, en fonction de l'âge des enfants non francophones, pour rejoindre avec succès le niveau de connaissances des enfants francophones de même âge.

³ Le département peut solliciter à cet effet toute collaboration utile, au sens de l'article 5.

Art. 5, al. 3 (nouveau)

³ L'autorité scolaire peut astreindre les ou le parent(s) migrant(s) non-francophone(s) à des cours de français.

Article 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le premier jour de la rentrée scolaire de l'année qui suit celle de sa promulgation.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

En notre qualité d'élu du peuple et représentant le pouvoir législatif de la République et canton de Genève, il est de notre devoir d'appliquer les principes de bon sens et d'avoir le courage de les défendre.

Trop d'enfants non francophones empêchent les élèves francophones d'étudier normalement, ce qui a des conséquences dramatiques pour Genève.

Vous trouverez en annexe à ce projet de loi les statistiques que nous avons pu obtenir dans la ville d'Onex. Vous y constaterez avec effroi que dans une école primaire il y a 21,7% de francophones, selon la statistique à disposition! C'est-à-dire qu'il y a 78 % d'élèves (sans papier inclus), et parmi eux de nombreux écoliers qui ne parlent pas ou peu la langue de Molière.

Le Département de l'instruction publique, enchevêtré dans ses contradictions et sa profonde crise, n'est plus à même d'affronter avec pragmatisme et courage une situation qui discrimine clairement les non-francophones et pénalise les francophones. Cette situation n'est positive pour personne. Il est temps d'y remédier.

Il est impératif de sortir les non-francophones des classes ordinaires pour les former dans des structures spécifiques, favorisant leur intégration.

Nous ne pouvons plus nous payer le luxe de voir l'école genevoise partir à la dérive. Il en va de l'avenir de nos enfants mais aussi de notre prospérité économique et sociale, qui est mise en péril.

Rien n'a été épargné à l'école genevoise, à commencer par les théories fumeuses des socio-constructivistes et des crypto-doctrinaires qui en ont fait un vrai champ de ruine.

La « Tribune de Genève » soulignait que notre canton a reçu le « bonnet d'âne » de la Suisse avec le résultat catastrophique de l'étude Pisa qui démontre le très bas niveau de notre école.

Mais l'une des causes de la crise scolaire genevoise est précisément abordée par ce présent projet de loi. De trop nombreuses classes genevoises sont composées de non-francophones, ce qui augmente les difficultés pour les enseignants et les autres élèves. Au contraire, il faut des structures adéquates pour ces jeunes qui doivent d'abord apprendre les bases de notre langue. Nous proposons de réduire ces cas de manière drastique et de les limiter à des exceptions (un élève non francophone par classe ordinaire).

Comme d'habitude, ce sont principalement les quartiers populaires qui subissent ces difficultés auxquelles il faut mettre fin. Ce handicap supplémentaire est insupportable.

Le Département de l'instruction publique le reconnaît lui-même dans un communiqué le 3 décembre 2008 où il tente de justifier les piètres résultats de l'école genevoise révélés par l'étude PISA :

«Dans l'ensemble, les cantons présentant les moins bonnes moyennes générales sont également ceux qui ont à faire face aux publics les plus diversifiés (ce qui se vérifie aussi sur le plan international). De ce point de vue, Genève est le canton qui recense la proportion la plus élevée d'élèves nés à l'étranger (non natifs) et d'élèves allophones (élèves qui déclarent parler le plus souvent une autre langue que le français à la maison)».

Il s'agit donc d'un handicap que même le DIP ne peut pas nier. Peut-on continuer à rester passif?

Par ailleurs, nous avons également constaté que bon nombre de migrants adultes non francophones – pour certains résidents de longue date dans notre canton – ne parlent toujours pas le français. Ces mêmes citoyens ont mis leurs enfants dans nos écoles publiques sans pouvoir prononcer un seul mot de français! Pour cette raison, notre projet de loi prévoit de laisser la latitude à l'autorité scolaire qui pourrait « astreindre » les parents migrants non francophones à des cours de français à raison de quelques heures par semaine. Cela s'appelle une politique responsable de l'intégration de l'émigration!

Notre proposition a deux mérites: elle est simple et efficace. En outre, elle aidera les enfants non francophones à s'intégrer de manière efficace. Ce qui finalement est le but pour une société démocratique qui est ouverte sur l'étranger et qui ne veut pas discriminer les migrants non francophones en les jetant dans des classes ordinaires!

Mais nous devons surtout arrêter de nous voiler la face sur la réalité genevoise et agir pour le bien commun. C'est ce que nous vous proposons.

Que ceux parmi nous qui s'opposeront à ce projet de loi qui découle du bon sens, viennent expliquer publiquement qu'ils se moquent de l'intégration des immigrants non francophones en laissant perdurer la situation calamiteuse que l'instruction publique connaît à ce jour! Que ces mêmes personnes élues du peuple viennent également expliquer aux parents des

résidents francophones genevois que dans un monde théorique tout est merveilleux et que, ma foi, si leurs enfants n'ont pas un niveau d'instruction de base suffisant pour affronter la vie réelle du marché de l'emploi ils pourront toujours compter sur vous pour obtenir des aides au travers de l'Hospice général pour quelques subventions qui leur permettront de survivre dans la précarité !

Assez ! Il est temps de remettre le citoyen au centre du débat.

ANNEXE